

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 29 OCTOBRE 2024**

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	10
Présents	9
Votants	10
Pour	10
Contre	10

**l'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre**  
à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la  
présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. Olivier PORS, agissant par  
suppléance.

**Date de la convocation**

22 octobre 2024

**Étaient présents** : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Carole PIGEYRE - Loïc FLOCHLAY- Joël MONOT

**Étaient absents** : Nathalie LAPART (procuration à Olivier PORS)

Loïc FLOCHLAY a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**2024-10-04 : MOUVEMENT DE CREDIT SUR COMPTE 1068**

**Exposé :**

Le SGC de Douarnenez nous informe d'un rôle de 2009 qui n'a pas été rapproché (rôle 72 de 2009 pour 2976,50 €).

Il est probable que le titre correspondant n'ait pas été émis. Cela se traduit comptablement par une somme de 2676,50 € au crédit du compte 4757. Pour rectifier la situation il convient de débiter le compte 4757 par le crédit du compte 588 et créditer le 1068 par le débit du 588.

Pour mouvoir le compte 1068 le comptable doit y être autorisé par délibération de la collectivité.


**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le SGC de Douarnenez à effectuer ce mouvement sur le compte 1068.

**Décision :**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le SGC de Douarnenez à effectuer le mouvement de crédits sur le compte 1068.**

Le secrétaire de séance



Loïc FLOCHLAY

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
par suppléance



Olivier PORS